

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, convoquée par la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Suzanne Sauriol, pour être tenue au 91, chemin des Fondateurs à La Minerve, le lundi, 20 octobre 2025 à 12 h, où il sera pris en considération les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2025

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance extraordinaire du 20 octobre 2025;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation;
4. Autorisation pour raccordement au réseau d'aqueduc municipal;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

Le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents Mmes les conseillères Mathilde Péloquin-Guay et Darling Tremblay, ainsi que MM. les conseillers Mathieu Séguin et André Laramée, formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Michel Richard.

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Suzanne Sauriol, assiste à la séance.

Est absent au cours de la présente séance, M. le conseiller, Mark D. Goldman.

(1.)
2025.10.302 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2025

Le quorum étant constaté, il est 12 h 06.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin
APPUYÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire du 20 octobre 2025 soit ouverte.

ADOPTÉE

(2.)
2025.10.303 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin
APPUYÉ par la conseillère Darling Tremblay
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 octobre 2025, tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(3.)
2025.10.304 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin
APPUYÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

(4.)
AUTORISATION POUR RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL

À SUIVRE

(5.)
PÉRIODE DE QUESTIONS

(6.)
2025.10.305 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 12 h 07.

ADOPTÉE

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
greffière-trésorière

Michel Richard
Maire

Je soussigné, Michel Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *code municipal*.

Michel Richard
Maire

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office que des crédits

sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
greffière-trésorière